

Que faire sans le bac ?

Redoublement, formation professionnelle ou entrée dans la vie active... À chacun de trouver sa solution. En sachant qu'il est fortement conseillé de se représenter au bac dès l'année suivante. N'hésitez pas à en parler avec vos professeurs et le conseiller d'orientation-psychologue.

Se représenter au bac

Le passeport le plus efficace pour continuer ses études reste le bac. Si vous l'avez raté, vous avez toujours la possibilité de le repasser. Les chances de décrocher le sésame sont élevées, puisque plus de 80% des élèves qui se représentent au bac l'année suivante le réussissent.

Refaire une année de terminale

Refaire une année de terminale est la meilleure des solutions. Dès l'annonce des résultats, adressez-vous à votre établissement.

- **L'inscription n'est pas automatique.** Si l'inscription est refusée, ou si vous souhaitez changer d'établissement, effectuez votre demande auprès du lycée souhaité.
- Si vous redoublez en terminale professionnelle pour préparer un bac pro, vous pouvez **choisir l'alternance** (► *Étudier autrement/90*).

Se présenter en candidat libre

En s'inscrivant à leur bac en candidat libre, les élèves peuvent conserver le bénéfice de leurs notes égales ou supérieures à 10/20. Ce qui signifie qu'ils peuvent repasser uniquement les épreuves pour lesquelles ils ont eu des difficultés.

Ce choix demande une grande motivation, car il s'agit de travailler seul. Et le taux de réussite reste inférieur aux résultats nationaux.

- **Pour réussir, il est indispensable de suivre une préparation**, par exemple celle du Centre national d'enseignement à distance (CNED). Plus d'infos : www.cned.fr.
- Pensez aussi aux cours du soir dispensés par les mairies (gratuits) ou par des organismes publics ou privés.
- Les bacheliers technologiques ou professionnels qui préparent l'examen du bac tout en travaillant en entreprise doivent se renseigner sur les **modules de préparation aux examens par alternance (MOREA)** auprès de leurs lycées.
- N'oubliez pas de **vous inscrire aux épreuves**, entre octobre et novembre, via le service des inscriptions par l'internet (Inscrinet).

S'inscrire dans le supérieur

Les passerelles vers les études supérieures existent pour les non-bacheliers, mais sont peu nombreuses. Et les taux de réussite sont faibles... Seuls les plus persévérants réussissent !

La capacité en droit

La capacité en droit donne aux non-bacheliers la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

- **Accès :** sans conditions préalables de diplôme (il suffit d'avoir 17 ans).
- Les études durent **2 ans**. Elles sont dispensées au sein des **universités**, souvent en cours du soir. Le **CNED** assure une préparation. *Attention !* cette voie est difficile. Moins d'1 inscrit sur 5 va au-delà de la 1^{re} année.
- **Et après :** suivant les résultats obtenus, les titulaires de la capacité en droit peuvent entrer à l'**université** pour y préparer une licence de droit ou, en IUT, un DUT carrières juridiques. Ils peuvent également entrer dans un **Institut des métiers du notariat** (► *Droit/180*).

À noter : la capacité en droit permet de s'insérer dans la vie active à des postes de **secrétaire juridique**.

La capacité en gestion

Le **diplôme universitaire (DU)** de capacité en gestion, qui s'obtient à raison de deux années d'études, permet aux non-bacheliers de s'inscrire à l'université.

Attention ! seul établissement qui y prépare : le CNED.

D'autres études

Les écoles spécialisées vous accueillant sans le bac sont le plus souvent privées et chères.

- **Sachez choisir votre établissement.** Renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études...
- Parmi les **secteurs les plus accueillants** : la distribution et l'automobile (instituts de formation de vente automobile ou écoles de vente Renault ou Peugeot).
- Certaines **écoles privées** accueillent des non-bacheliers pour **préparer des BTS** dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat, du commerce... Préférez les écoles dépendant des chambres de commerce et d'industrie (CCI), proches du monde professionnel.

Entreprendre une formation professionnelle

Suivre une formation professionnelle augmente vos chances d'insertion sur le marché du travail. Plusieurs parcours sont envisageables :

Préparer un bac pro

C'est possible, mais vous ferez préalablement l'objet d'une « décision de positionnement ». Les acquis scolaires peuvent donner lieu à des dispenses d'épreuves et réduire la durée de formation.

Chaque académie dispose d'une liste de formations proposées. Le centre d'information et d'orientation (CIO) vous fournira les informations nécessaires.

Suivre une FCIL

La FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) concerne essentiellement les bacheliers technologiques et professionnels. Elle permet d'obtenir **un complément de formation professionnelle ou une double compétence**. Les FCIL se préparent en lycée.

S'inscrire au CNAM

Le **Conservatoire national des arts et métiers** (CNAM) s'adresse à un public en activité ou bien demandeur d'emploi. Il propose, entre autres, des **certificats professionnels** accessibles au niveau bac. Cours du soir, le samedi et parfois à temps plein... Le CNAM propose également des **cours de remise à niveau** aux non-bacheliers, avant la poursuite d'études. Il est vivement conseillé de les suivre. Renseignements : www.cnam.fr.

Faire des stages qualifiants

De nombreux stages menant à des **qualifications professionnelles** sont mis en place chaque année par des **organismes de formation continue**.

Parmi eux, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Les temps d'attente peuvent être longs. Informations sur le site web : www.afpa.fr. Renseignez-vous également sur les dispositifs des GRETA sur le site www.eduscol.education.fr

Suivre une formation en CCI

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) assurent des **formations professionnelles de divers niveaux**. Proposées sur tout le territoire, ces formations sont payantes, accessibles sur dossier ou examen. **Reconnues sur le marché du travail**, elles débouchent en général sur un diplôme de la CCI. Renseignements : www.acfci.cci.fr.

Entrer dans la vie active

Si vous ne souhaitez pas continuer vos études, vous devez envisager une insertion professionnelle.

Les concours de la fonction publique

Sans le bac, vous pouvez préparer les **concours de catégorie C de la fonction publique** (d'État, de la territoriale) et viser des postes d'agents administratif ou technique. Attention, la concurrence est très rude.

Entrer dans l'armée

Les différentes armées offrent de nombreuses opportunités aux non-bacheliers. Vous pouvez y être recruté, formé à un métier et, par la suite, choisir d'y faire carrière militaire ou bien retourner dans le civil.

- **L'armée de terre** recrute de nombreux engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT), dans ses 450 métiers, les uns de combattant, les autres de technicien ou administratif. Accès : du CAP au baccalauréat.
- **L'armée de l'air** recrute pour ses bases aériennes des militaires techniciens de l'air (MTA) dans de nombreuses spécialités : sécurité, mécanique, alimentation...
- **La Marine nationale** propose à des titulaires d'au moins un BEP, des contrats d'engagement de 4 à 8 ans et recrute, à partir de la terminale, des maistranciers, futurs officiers mariniers.
- **La gendarmerie nationale** et la **Délégation générale pour l'armement** (DGA) offrent aussi des opportunités aux non-bacheliers, tout comme les **sapeurs-pompiers de Paris** ou les **marins-pompiers de Marseille**.

(► Armées / 188 et Sécurité civile / 194)

Reprendre des études plus tard

- Préparer le DAEU

Le DAEU permet d'**accéder aux études de l'enseignement supérieur au même titre que le baccalauréat**. Pour le préparer, il faut être âgé de 20 ans, avoir interrompu ses études initiales depuis 2 ans au moins, et justifier de 2 ans d'activité professionnelle (ou maternité, ou encore inscription au chômage...).

Le DAEU comporte deux options : l'option A (littéraire) et l'option B (scientifique).

Le **DAEU A** ouvre la porte des études de lettres, langues, sciences humaines et sociales, communication, droit, sciences éco, gestion...

Le **DAEU B** permet d'effectuer des études de sciences, de sport, des études médicales ou paramédicales...

Les études durent un an. Presque toutes les universités proposent cette formation. Renseignements auprès de leur service de formation continue (► *leurs adresses / 282*).

Une préparation sérieuse est nécessaire pour réussir. Le CNED en propose une par correspondance (www.cned.fr).

- Valider ses acquis professionnels

Les candidats aux baccalauréats technologiques et professionnels peuvent aussi faire valider leurs acquis professionnels, et être ainsi dispensés de certaines épreuves de l'examen, à condition d'avoir exercé pendant au moins 5 ans une activité professionnelle en rapport avec le bac postulé.